Image not found or type unknown

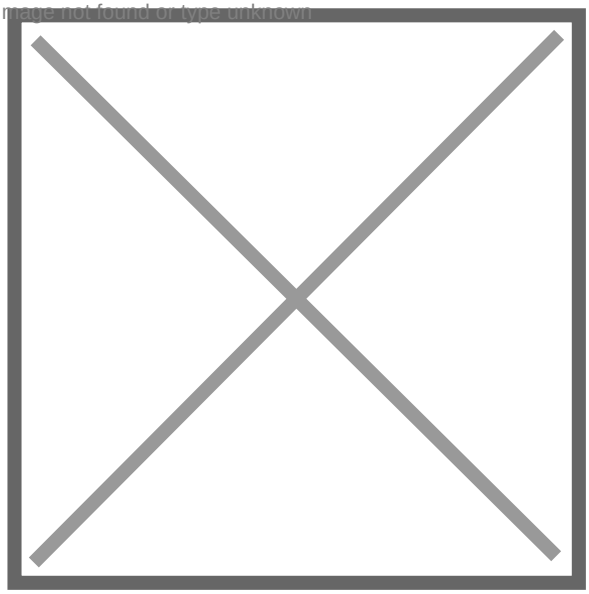

Mur pas droit par rapport au devis

Par **gazelleman**, le **16/05/2017** à **11:53**

Bonjour,
Je viens de faire construire un mur mitoyen avec mon voisin sur un terrain en legere pente de 20 cm sur 26 metre de long. Sur le devis il est bien écris hauteur visible 1m80. Je m'apervois que a un bout il fait bien 1m80 et que a l'autre bout il ne fait que 1m60. Le dernier parpaing étant entérré dans sous le niveau du sol.
Pour ma part je ne trouve pas cela bien normal mais je ne connais pas grand chose en maconnerie. Je m'attendais a avoir 1m80 partout. Merci pour vos conseils et votre réponse
Cordialement

Par **morobar**, le **16/05/2017** à **16:18**

Bonjour,
C'est une affaire de gout.
Si vous exigez une hauteur de 1.80 en permanence, vous aurez un ou plusieurs redents.
Mais vous n'aurez pas un mur non horizontal car c'est franchement moche et difficile techniquement parlant.

Par **gazelleman**, le **16/05/2017** à **16:43**

Etant donner que le mur sert aussi a garder de l'intimité par rapport au voisins et que le côté a 1m60 offre une vue sur un cabanon en bordel et a ciel ouvert. je prefere bien évidement qu'il soit a 1m80 et voir des redents plutots que mes voisins. De plus ils font chambre d'hotes et

cela sera mieux pour leur client. J'ai eu l'entrepreneur qui me propose de remettre un rang de parpaing. j'ai accepter sa proposition

Par **morobar**, le **16/05/2017** à **17:07**

Vous avez bien de la chance sur plusieurs plans, déjà d'avoir obtenu l'accord de la commune (en admettant que vous ayez déposé une DP) pour un mur séparatif de cette hauteur.
Souvent les communes qui imposent cette règle - non obligatoire - de déclaration imposent aussi des contraintes en terme de hauteur et de matériaux.

Par **gazelleman**, le **16/05/2017** à **17:20**

J'ai poser la question a la commune pour savoir quel étais le PLU il y a plus d'un mois et je n'ai toujours pas eu de réponse. Nous avons donc fais sans eux. Mais il me semble que l'on peux aller jusqu'à 2 mètres. De plus c'est entre 2 propriétés et mitoyen. Le macon aurais du soit faire une fondation qui suit la pente soit un redans soit une marche afin de respecter son devis. Enfin il me semble. J'attend qu'il me contacte pour me donner le planning et de savoir si mon voisins est d'accord. Cela ne l'a pas gener que le mur soit plus bas. Il a juste compter le nombre de parpaing même ceux enterrer et du coup arrivais bien a 1m80 :o). Il voulais peut être vivre comme une taupe

Par **morobar**, le **16/05/2017** à **17:54**

Ben voyons!!
Il suffit de demander à l'urbaniste si la commune exige la fourniture d'une DP pour la construction d'une clôture.
Le maçon doit bien le savoir.
Si oui il vaut mieux la produire.
Par ici j'ai vu une clôture en parpaings enduits démolie, car en séparatif exclusivement en grillage au titre de la transparence hydraulique).
Il faut dire aussi que construire une clôture en dur avec un refus opposé lors de la DP c'est fort de café.

Par **gazelleman**, le **16/05/2017** à **18:01**

Le macon a déjà du mal a faire un mur droit alors ne lui parler pas d'urbanisme. Il fais ce qu'on lui demande. Il n'y a pas besoin de DP dans la commune. D'ailleurs une cloture provisoire existais déjà et est renseigner sur le cadastre. Le terrain est borné.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés